

5. - FICHE DE SYNTHÈSE

Date d'élaboration du profil : 2019

5.1. - CARACTERISTIQUES DE LA BAIGNADE

Nom de la baignade : Etang de Hirbach

Commune : Holving

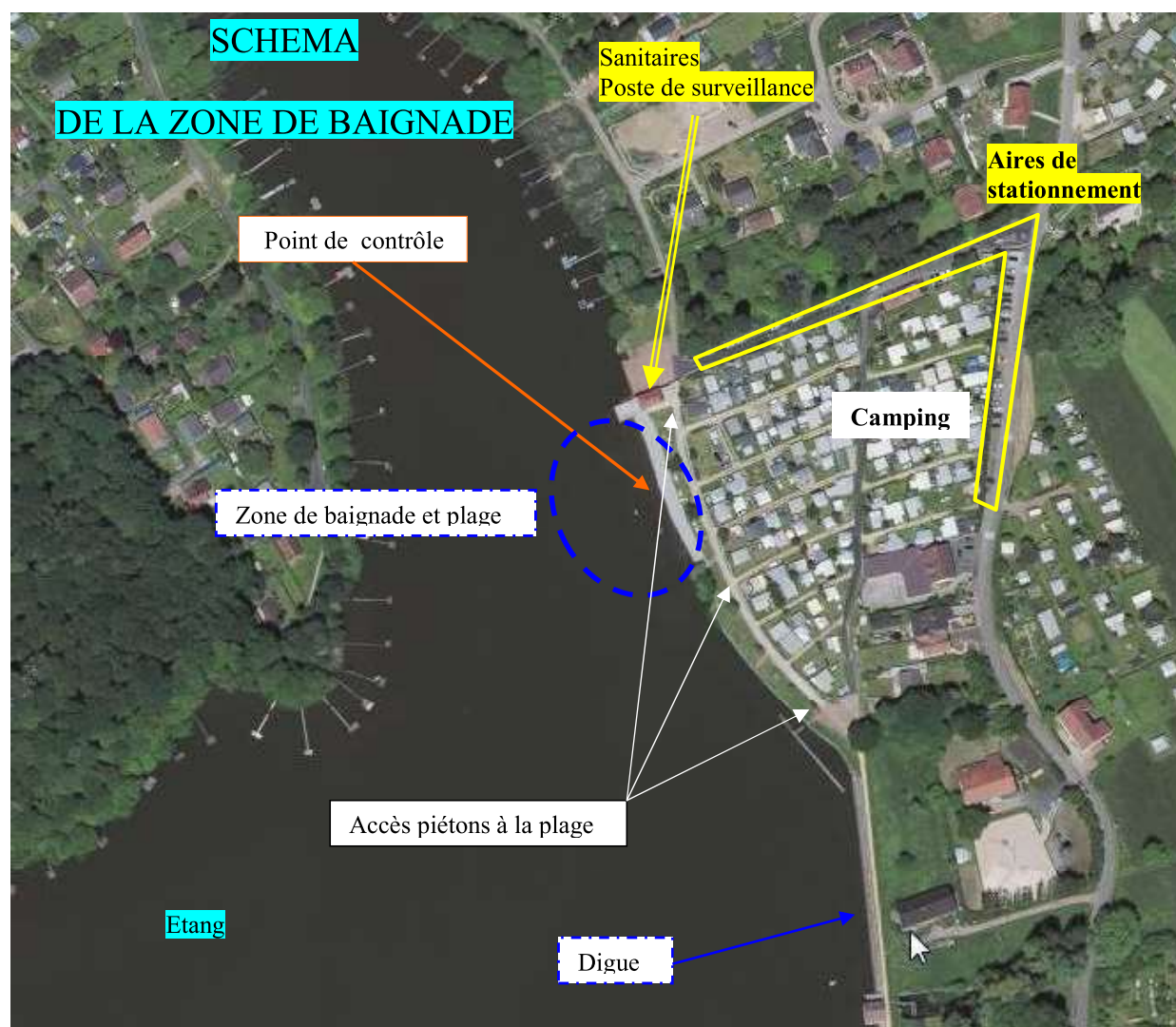
Département : Moselle

Personne responsable de l'eau de baignade : M. le Maire

Période d'ouverture : 1^{er} juillet au 31 août

Heures de surveillance : 13h00 – 18h00

Fréquentation journalière maximale : estimée à 500 baigneurs environ



Localisation de la zone de baignade

5.2. - HISTORIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAINADE

Qualité de l'eau de baignade au cours des quatre dernières saisons				
Année	2015	2016	2017	2018
Classement	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne

L'étang est classé dans la qualité « Bonne » au sens de la directive 2006/7/CE.

5.3. - RISQUES LIES AU CYANOBACTERIES

Diagnostic :	Présence de fleurs d'eau, mousses ou écumes dans l'eau ou sur les rives
Impact :	risque de prolifération de cyanobactéries
Mesures de gestion :	identification de la nature de l'évènement,
Plan d'action :	Contrôle de la concentration en cyanobactéries de l'eau, Interdiction de toute activité dans les zones d'efflorescence, Surveillance visuelle renforcée à interdiction de baignade suivant les résultats des analyses

5.4. - INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Diagnostic :	Fréquentation de l'étang par des canards / animaux
Impact :	Non significatif
Mesures de gestion :	Prendre en compte les cas de dermatites Le seuil d'alerte est fixé à l'observation d'un cas de dermatite
Plan d'action :	Analyse de l'eau – recherche de cas de dermatites non signalés Restriction de baignade en cas de dermatites multiples
Diagnostic :	Epandage de boues de STEP sur les champs proches du Magers Weiher
Impact :	Potentiel
Mesures de gestion :	Surveiller l'éventuel impact sur la qualité de la baignade Le seuil d'alerte est fixé au constat d'une dégradation marquée
Plan d'action :	Analyse de l'eau du l'étang en amont de l'étang de Hirbach Intervention auprès du responsable de l'épandage
Diagnostic :	Dysfonctionnement important du réseau d'assainissement
Impact :	Non significatif
Mesures de gestion :	Informar l'exploitant de la baignade Le seuil d'alerte est fixé au constat de matières flottantes s'approchant de la baignade
Plan d'action :	Densifier la fréquence des analyses de l'eau de baignade
Diagnostic :	Concours de pêche
Impact :	Potentiel
Mesures de gestion :	Interdire les appâts potentiellement contaminés (viscères)
Plan d'action :	Si nécessaire, suspendre l'usage des pontons au nord de la baignade

